

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical  
Du 14 janvier 2022 à 9h30  
Salle du Conseil Municipal au Broc

---

Secrétaire de séance : Arnaud PRIGENT

Présents(es): Henri DILMI, Denis FISSORE, Philippe HEURA, Myriam NOCERA, Eric MELE, Arnaud PRIGENT (double compétence), Yves PASCAL, Anthony SALOMONE, Claudia WOLFF.

Présents (es) en visio-conférence: Alain BARBAGLI, Bénédicte BEDEL, Serge BERENGER, Georges BOTELLA, Patrick CALEGARI, Renée-Paule GACHET, Roland HUTTIER, Gérald LOMBARDO accompagné de Anne SATTONNET, Geneviève PIERRAT, François RANDAZZO, Bruno ROUGANNE.

Représentés(es) par pouvoirs : Joëlle BOLOT et Thibault DESOMBRE donnent pouvoir à Eric MELE, Jean-Marc DELIA et Liliane CASTAGNOLI donnent pouvoir à Claudia WOLFF, Claude CEPPI donne pouvoir à Yves PASCAL, Jean-Paul DAVID et Serge MAUREL donnent pouvoir à Anthony SALOMONE, Gilbert HUGUES donne pouvoir à Myriam NOCERA, Marc MALFATTO et Christian ZAETTA donnent pouvoir à Arnaud PRIGENT, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS donne pouvoir à Denis FISSORE.

Absents-Excusés(es): René AUDIBERT, Joël BARRIERE, Michèle BELLERY, Florence BONNARD, Caroline CAPE, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Monique CURE, Florence DALMASSO, Jean-Marc DELIA (Région Sud), Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Maxime FERRERO, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Vincent GIOBERGIA, Anne GIUJUZZA, Jean-Pierre LAUGIER, Jean-Marc MACARIO, Stéphane MAILLARD, Marc MALFATTO (CAPG), Alain MARINO, Sandrine MOSCONI, Gilles PIERRET, Martine SEGHI, Martine SILVANO, David VARRONE, Jérôme VIAUD.

Autres invités : Sylvie BENAÏM (Conseillère Technique – Direction de l'Attractivité – Département 06) René PERIER (co Président du CDD) – Katia TORELLI (Direction Développement Durable et Cadre de Vie-CAPG) – M. FARALDI (Chambre des Métiers) – Fabienne EVANS (Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux-Région Sud) – Manuel EYNARD (attaché parlementaire – Loïc DOMBREVAL), Pierre FABRE (CDD).

Equipe technique : -Elisabeth GALLIEN - Directrice du PNR, Renaud DUMAS Directeur Adjoint du PNR, Philippe ARDISSON-Responsable Finances, Maryline PIERRE-Responsable Administrative.

L'an deux mille vingt deux, le 14 janvier, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 22 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal – Le Broc, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Le Président accueille l'assemblée ; il tient à remercier les délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Arnaud PRIGENT est désigné secrétaire de séance.

Le Président présente et accueille Monsieur HEURA- Maire Du Broc et le remercie vivement de nous accueillir au sein de sa commune.

Le Président présente donc l'ordre du jour de cette réunion :

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical présents en salle et en visio-conférence et remercie Philippe HEURA, Maire de Le Broc de nous accueillir au sein de sa commune et lui donne la parole.

Philippe HEURA souhaite la bienvenue à chacun et partage son plaisir d'accueillir le Parc. Il souhaite à chacun une très belle année et réussite dans nos projets et ceux du PNR.

Le Président reprend la parole et présente ses vœux à l'assemblée. Il constate une belle mobilisation aujourd'hui malgré le contexte et les évolutions de l'organisation. Le Président ajoute que cette année 2022 marque 10 ans de travail pour le PNR. La pandémie est une catastrophe pour chacun mais également un tournant dans la vie de nos communes. On se rend compte qu'il est possible de travailler autrement et on assiste à un renforcement d'une vie locale plus intéressante. Un autre type de population s'installe dans les villages et on arrive de plus en plus à créer des liens entre la société civile et les élus. Cette période va permettre à la ruralité de sortir grandie et on constate que l'entité Parc commence à être un territoire reconnu. En 2027, la Charte sera ré-écrite de façon totalement différente car ce que nous pensions en 2012 sera vu autrement en 2027. De plus, nous devons nous attacher à ce territoire au-delà de tout ce qui est mis en œuvre car notre principal atout est d'exister malgré nos petits moyens.

Le Président remercie pour leur présence en visio-conférence, Anne SATTONNET, Georges BOTELLA, Gérald LOMBARDO, Manuel EYNARD et les excuses pour leur absence de Jean-Marc DELIA, Marc MALFATTO, Jean-Paul DAVID.

Le Président présente les grands axes des projets qui seront menés courant 2022 :

- Une enquête destinée aux communes afin d'identifier les envies de projets et chercher à faciliter ceux qui s'inscrivent dans la Charte du Parc.
- Plus généralement le Bureau a souhaité une évolution de la communication pour plus de lien avec les collectivités adhérentes ; on peut parler de « communication interne ». Cela veut dire :
  - Un peu moins de communication sur l'identité et les patrimoines (même si on ne va pas arrêter),
  - Plus de communication sur ce que fait le Parc (les élus, les agents, les partenaires en communiquant sur les rencontres, les orientations prises pour le territoire...).
- rapprochement des socio-professionnels dans les domaines de l'hébergement, la restauration/alimentation, l'accueil, ...
- pour la forêt (70% du territoire du patrimoine à préserver, une économie/des emplois à optimiser) :
  - construire le programme d'action concerté
  - mobiliser des énergies et des aides pour le mettre en œuvre
- faire aboutir la stratégie culturelle suite aux concertations de 2021
- Programme d'actions autour du Patrimoine Roman
- Projet de Maison de Parc à Gréolières : étude de faisabilité en cours pour vérifier les possibilités d'implantation d'un parking et de l'assainissement. Ce site présente une certaine centralité sur un axe de circulation important.
- Poser les panneaux d'information sur le Parc aux principales portes d'entrée
- Lancer l'animation autour de la revalorisation de la filière laine
- Chercher des financements pour différentes actions liées à la pierre sèche (savoir-faire UNESCO).

Le Président donne la parole à Anne SATTONNET qui est ravie des propos qui viennent d'être tenus par le Président notamment concernant la communication, le développement d'activités économiques locales, la mise en valeur du territoire, car on ressent cette dynamique avec les nouveaux résidents permanents qui s'installent dans les zones rurales et qui sont très intéressés par ces sujets.

Anne SATTONNET rappelle qu'elle est à la disposition du Parc pour travailler avec l'aide de l'EPF PACA et du CAUE sur des sujets tels que la réhabilitation des restanques, la question des paysages, des PLU et cartes communales.

Le Président donne la parole à Georges BOTELLA. Il rappelle la transversalité qui s'installe entre le Parc et les communes du Moyen et Haut Pays et nous avons aujourd'hui la possibilité de développer des moyens modernes de travail.

Les PNR représentent 30 % de la superficie de la Région Sud et celle-ci est là pour aider et accompagner les Parcs dans leurs projets grâce à des financements qui peuvent être engagés. La Région finance 50 % du budget des Parcs. Actuellement, il y a discussion autour de la prise en charge des frais de déplacement des agents de la Garde Forestière Régionale. Il ajoute que le Président de Région a fait voter en 2020, 1.8 millions d'euros par an soit 200 000 € par Parc ; il faut utiliser ces crédits. Par ailleurs, il précise que certains maires de communes limitrophes du PNR des Préalpes voudrait que le périmètre du PNR soit élargi.

Pour information, il ajoute qu'un nouveau Parc pourrait bientôt voir le jour dans les Maures et Esterel.

Le Président ajoute qu'effectivement des communes comme Villars sur Var, la Colle sur Loup, le Rouret, etc s'intéressent au PNR car elles comprennent l'intérêt d'appartenir à un réseau. Ces discussions d'adhésion auront lieu en temps utile.

La Directrice prend la parole pour ajouter quelques actualités en matière de finances publiques :

- Loi de finances 2022 : nouvelle dotation de 5 millions € (total national) pour les communes de moins de 10 000 habitants et qui font partie d'un PNR (liste des communes et indicateurs pour éligibilité à confirmer pas avant le milieu d'année par l'Etat).
- Nouvelle dotation – le seuil des communes qui vont toucher une dotation au titre de Natura 2000 passe de 75% à 50% de la surface de la commune concernée par un site Natura 2000. Mais on ne sait pas encore si cela permet de faire rentrer de nouvelles communes dans la liste, on essaye de savoir tout cela pour le prochain comité syndical.

Le Président ouvre la séance. Arnaud PRIGENT est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal du Comité Syndical du 10 septembre 2021 et il sera ajouté la présence à cette séance de Sylvie BENAÏM qui n'a pas été indiqué dans la liste des présents.

Le Président présente l'ordre du jour :

- **Débat d'Orientation Budgétaire 2022 [délibération] et information relative à la protection sociale complémentaire des agents**
- **Délibérations liées aux projets :**
  - Convention de coopération public / public SIVOM du Pays de Vence – mise en œuvre du Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI),
  - Demande de subventions FNADT et DREAL - Diagnostic et étude de faisabilité pour la gestion des flux - Gorges du Loup.
- **Délibérations administratives et comptables :**
  - Demande de subvention à l'ingénierie 2022 - Demande de dotation annuelle à l'Etat,

- Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2022,
  - Revente de pneus hiver,
  - Création de postes : contrats de projet 2022,
  - Organisation d'une formation collective à l'outil « Base de Donnée Documentaire Interparcs » et refacturation aux agents des PNR de la Région Sud participants,
  - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour lancer une procédure de marché public.
- **Points d'information/échange :**
    - Porter à connaissance de l'activité de la Commission "Avis- Cadre de vie" et mobilisation de nouveaux élus,
    - Retour sur 3 ans d'animation foncière
    - Suites de l'interpellation du maire d'Aiglun au comité syndical de septembre 2021 concernant l'Estéron
  - **Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président**
  - **Questions diverses**

---

## 1. Débat d'Orientation Budgétaire 2022 [délibération] et information relative à la protection sociale complémentaire des agents -

Avant de laisser la Directrice présenter les grandes lignes du projet de budget, le Président donne quelques informations :

- dans le dossier de séance, il a été listé le programme d'actions prévisionnel 2022 cependant entre la mi décembre où il a été préparé et aujourd'hui nous avons compris que nous n'obtiendrions pas rapidement la subvention pour le renfort d'animation des socio-pros.
- l'équipe de Direction nous a donc proposé une évolution des priorités pour la mission développement/transition économique autour de :
  - L'enquête auprès des communes
  - L'animation des acteurs le long de la Maralpine + les acteurs au sein de la Marque Valeur Parc
  - La procédure d'avis pour les manifestations sportives qui coupent les routes : on essaye de maximiser les retombées positives pour le territoire, limiter les retombées négatives
  - La relance de la démarche de mécénat arrêtée avec le COVID et pas relancée avec cette nouvelle mandature.
- Depuis la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire, le responsable finances du PNR a pu clore effectivement les paiements :
  - Les dépenses de fonctionnement (1 417 503,52 €) sont en quasi équilibre avec les recettes (1 418 075,72 €)
  - Un léger excédent sur la section d'investissement mais du retard de la conception fabrication et pose de la signalétique.

Or, cette année :

- Nous avons eu plusieurs agents en congé parental ou plusieurs mois de vacances de poste quand les renouvellements ont pris du retard donc la masse salariale a été minoré.
- Le retard de réception des recettes liées aux fonds européens est en train de se résorber (fin de programme)

Donc dans les faits, nous commençons à grignoter comme prévu notre excédent antérieur, qui nous donne une marge en cette période de transition pour l'obtention de fonds publics.

Nous proposons cependant de conserver plusieurs postes malgré l'arrêt des subventions pour ne pas perdre les compétences mais nous devons en 2022 rechercher les moyens (ils existent, sous réserve d'une attention permanente aux appels à projets et la constitution de dossiers complexes).

Le Président laisse la Directrice présenter les grands équilibres budgétaires prévus pour 2022 ainsi que les choix discutés en Bureau de novembre 2021 et rappelle au préalable les spécificités des règles budgétaires qui s'appliquent au PNR :

- Pas de fiscalité propre,
- ressources propres composées des cotisations statutaires des partenaires (plafonnées à 900 000 € - 50 % Région / 25 % Département et EPCI / 7 % communes + 100 000 € dotation de l'Etat).
- La mobilisation de subventions au bénéfice du territoire constitue l'avance de trésorerie ; le « fond de roulement »
- Un investissement en matière grise/animation/éducation pour le territoire. Comptablement c'est la section de fonctionnement qui prédomine sur la section d'investissement.
- Notre PNR est un jeune parc construit dans un contexte d'intercommunalités fortes > « petit Parc par le budget » ; rôle de rouage entre les acteurs au service de la Charte ; peu investisseur

Le Rapport d'Orientation Budgétaire remis avant la séance (et annexé à la délibération afférente) présente :

- Les caractéristiques de la structure,
- La liste des projets en cours/souhaités,
- Une approche de l'exercice comptable par l'autofinancement :
  - Les avances de trésorerie et des retards de subvention ne doit pas cacher un déséquilibre structurel entre dépenses et recettes
  - Point d'attention : la masse salariale « minimale » hors subvention, postes « sur cotisation de la charte » + frais de structure ne dépasse pas les cotisations statutaires
  - Un excédent antérieur reporté qui est vite grignoté si nous réussissons à tout mener de front à terme.

La Directrice présente également les nouveautés concernant la couverture complémentaire (santé et prévoyance des agents) qui devient obligatoire en 2025-2026, avec obligation d'une présentation et discussion en comité syndical et qui va avoir un impact budgétaire à anticiper.

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) est un contrat que les agents territoriaux souscrivent :

- 1- Auprès des prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale (complémentaire santé)
- 2- en prévoyance.

Les contrats prévoyance permettent de couvrir le risque de perte de la moitié du traitement de base voire de tout ou partie du régime indemnitaire en cas d'absence de plus de 3 mois et peut également prévoir les compléments de salaire en cas d'invalidité partielle ou totale et/ou un complément retraite du fait de la décote de pension liée à l'invalidité et/ou un capital décès.

La Directrice précise qu'une nouvelle réglementation issue de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 qui prévoit pour les employeurs publics l'obligation de participer financièrement :

- aux contrats prévoyance des agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence)
- aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence).

Cependant, les montants de référence n'ont pas encore été fixés à ce jour pour la fonction publique.

Les employeurs territoriaux ne peuvent participer qu'au titre de deux dispositifs :

- La labellisation : il s'agit de contrats référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.
- La convention dite de participation : un contrat collectif conclu à l'issue d'une procédure de consultation conforme aux directives européennes et respectant les principes de la commande publique.

Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au Centre de Gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées. L'avantage est dans ce cas de s'affranchir d'une procédure complexe nécessitant des compétences en assurances et d'obtenir des tarifs mutualisés.

Le Président explique qu'il s'agit un nouvel enjeu à intégrer au plus tôt dans les orientations budgétaires. Il propose que le Bureau fasse des propositions au Comité syndical suite aux échanges que la direction conduira avec le personnel et compte-tenu des marges de manœuvre budgétaires et des prochains décrets à venir.

La Directrice aborde également les financements via le Contrat de Parc qui représentent une enveloppe de 600 000 € sur 3 ans pour les PNR de PACA. Il a été consommé de l'ordre de 180 000 € sur la première année.

Georges BOTELLA prend la parole à ce sujet pour ajouter que les contrats de Parc concernent des projets d'investissement ; il ne s'agit pas de contrats pérennes pour l'instant mais qui pourraient le devenir à terme.

**La délibération n°22-D-001 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

## **2. Délibérations liées aux projets :**

- **Convention de coopération public / public SIVOM du Pays de Vence – mise en œuvre du Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI)**

La Directrice explique qu'en mai 2021 un POPI a été approuvé par le SIVOM du Pays de Vence et par les communes de Bouyon, Carros, Coursegoules, Gattières, Gilette, Le Broc, Saint-Jeannet, Tourrettes-sur-Loup et Vence et en lien avec le développement de l'itinérance du « Grand Parcours des Baous ».

Par ailleurs, le SIVOM de Vence nous a sollicité en juillet 2021 pour la mise en œuvre des engagements des communes dans le POPI.

Aussi, aux vues :



- de la stratégie d'itinérance du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Stratégie Espace Valléen dans lesquelles l'échelle de travail du Grand Parcours des Baous pour le développement d'une offre locale éco-touristique se dégage avec pertinence,
- de la polyvalence de l'ingénierie requise pour mettre en œuvre le POPI dont ne dispose pas le SIVOM,
- du lien fort de certaines actions du POPI avec le programme d'activité du Parc à l'échelle du Parc en général, autour du site classé des Baous, en particulier.

Il est proposé d'engager un partenariat public-public avec le SIVOM de Vence par le biais d'une convention dont les grandes lignes sont :

- durée de 3 ans à compter de sa signature
- portage politique reste la responsabilité du SIVOM ; le PNR est membre du Comité de Pilotage du POPI
- Les annexes fixent la répartition des tâches et le niveau de prise en charge
- Le coût moyen horaire pris en compte pour les tâches mises en œuvre par le PNR s'établit par une moyenne du coût horaire (brut + charges) des 4 principaux agents mobilisés (25,41 €) auquel on applique 15% de frais de gestion (incluant l'encadrement, les frais kilométriques, la gestion administrative) soit un montant horaire arrêté à 29,22 €.
- Les missions réellement mises en œuvre sont fongibles, au fur et à mesure des décisions du comité de pilotage, dans la limite d'une soule due par le SIVOM au PNR de 10 000 € par an

En marge de cette présentation, Henri DILMI aborde la problématique des chiens de berger et notamment les plaintes qui ont été récemment déposées suite à des morsures de randonneurs sur Ascros ; quel pourrait être le rôle des ambassadeurs du Parc ?

Yves PASCAL ajoute que sa commune rencontre les mêmes difficultés avec les chiens errants.

Bruno ROUGANNE suggère que les ambassadeurs contactent la gendarmerie. La Directrice explique ces contacts sont effectués régulièrement.

Le Président ajoute qu'il s'agit d'un problème d'équilibre à trouver entre la protection des troupeaux et le passage des randonneurs. Jusqu'à présent, on a souvent incriminé les randonneurs aujourd'hui ce sont plutôt les bergers qui laissent faire des chiens sans contrôle.

Le Directeur Adjoint ajoute qu'il a eu une réunion hier avec le CERPAM et la DDTM qui a fait remonter des cas similaires.

Georges BOTELLA précise que normalement ces chiens doivent rester sous surveillance.

Geneviève PIERRAT ajoute qu'il faudrait pouvoir mettre tout le monde autour de la table pour discuter de ce sujet et il serait intéressant d'y associer Didier FISCHER.

**La délibération n°22-D-002 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

- **Demande de subventions FNADT et DREAL - Diagnostic et étude de faisabilité pour la gestion des flux - Gorges du Loup.**

La Directrice explique que dans le cadre de la stratégie « Espace Valléen » pour le développement d'un tourisme durable en Préalpes d'Azur et de son plan d'action 2021-2027 ( fiche action n°3.3 du plan d'action Espace Valléen 2021-2027) il est prévu des actions en matière de gestion de flux de fréquentation reposant sur l'accompagnement des

communes, l'élaboration de schémas d'accueil et/ou d'organisation des usages, la réalisation d'aménagements et la sensibilisation des publics.

Aussi, nous souhaitons déposer aujourd'hui une opération intitulée « *Diagnostic et étude de faisabilité pour la gestion des flux dans les gorges du Loup avec propositions de scénarios et principes d'aménagement en site classé* », et élaborée suite à la réunion préparatoire réunie le 28 octobre 2021 sur demande de la Sous-préfecture, associant les services du Département en charge du PDESI, la DREAL, la CASA et les acteurs socio-économiques du secteur (Professionnels du canyoning, associations, etc...).

Le budget prévisionnel de l'opération ci-dessous permet d'envisager le financement d'une étude ciblée :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT maximum (€ TTC)*</b>	<b>%</b>
Prestation extérieure (étude de faisabilité)	60 000,00 €	100%
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>RECETTES</b>		
ETAT- FNADT	18 000,00 €	30%
ETAT - DREAL	30 000,00 €	50%
Autofinancement Syndicat Mixte PNRPA	12 000,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>100%</b>

\* Non éligible au FCTVA.

La délibération n°22-D-003 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

### 3. Délibérations administratives et comptables :

- **Demande de subvention à l'ingénierie 2022 - Demande de dotation annuelle à l'Etat**

La Directrice explique que comme chaque année, l'Etat affecte une dotation aux Parcs Naturels Régionaux à travers le Budget Opérationnel de Programme N°0113-paysages eau et biodiversité.

Il s'agit ici de solliciter auprès de l'Etat cette dotation annuelle de fonctionnement pour l'année 2022 à hauteur de 100 000 €.

La délibération n°22-D-004 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2022**

La Directrice explique qu'il s'agit d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 à hauteur de 25% des crédits votés au budget 2021, comme suit :



Chapitre / Compte	Crédits votés au Budget (BP+BS) 2021	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>166 800,00 €</b>	<b>41 700,00 €</b>
2031 – Frais d'études	162 600,00 €	40 650,00 €
2051 – Licences, brevets	4 200,00 €	1 050,00 €
<b>21 - immobilisations corporelles</b>	<b>189 270,00 €</b>	<b>47 317,50 €</b>
2152 – Installations de voirie	31 600,00 €	7 900,00 €
2158 – Autres installations	108 000,00 €	27 000,00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	30 150,00 €	7 537,50 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	19 520,00 €	4 880,00 €
<b>TOTAL des crédits retenus</b>	<b>356 070,00 €</b>	<b>89 017,50 €</b>

La délibération n°21-D-005 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Revente de pneus hiver**

La Directrice explique qu'en 2018 et 2019, le Parc a fait l'acquisition de pneus hiver pour l'utilisation de véhicules en location.

Suite au renouvellement du marché de location de véhicules et au changement de prestataire, ces pneus ne sont plus adaptés aux véhicules en notre possession.

Aussi, il est proposé la revente de ces pneus comme suit :

Modèle	Valeur achat TTC	Valeur revente proposée
2 pneus neige UNIROYAL 195/65 R15 95T E C 2 PLUS 77 XL	121,92 €	60 €
2 pneus neige UNIROYAL 195/55 R16 87H F C 2 71 MS PLUS 77	168,94 €	84 €
2 pneus neige UNIROYAL 195/55 R16 87H F C 2 71 MS PLUS 77	168,94 €	84 €
2 pneus neige UNIROYAL 195/55 R16 87H F C 2 PLUS 77	168,94 €	84 €

La délibération n°22-D-006 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Création de postes : contrats de projet 2022**

La Directrice explique que le débat d'orientation budgétaire qui vient d'être tenu, permet d'envisager la création de certains contrats de projet afin d'assurer la continuité des actions en place.

Vu la nécessité pour certains de ces postes de recruter dès le 01/04/22, il est proposé dès à présent de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, étant entendu que les recrutements ne seront effectifs qu'à l'issue du vote du Budget primitif en Comité Syndical du 4 mars prochain.

Il est proposé de créer 9 emplois non permanents afin de mener à bien les projets identifiées et présentées ci-après :

- LEADER (renfort de gestion décidé annuellement + recalage des missions animation et gestion qui ne vont pas s'arrêter en même temps (programmation suivante)
- 2 Ambassadeurs à l'année dont 1 en encadrement de la « Garde Régionale Forestière »
- 1 Assistante administrative
- 1 chargé de projets patrimoine bâti
- 1 chargé de projets filière laine
- 1 chargé de projets professionnels du tourisme

En parallèle, le tableau des effectifs sera actualisé.

**La délibération n°22-D-007 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

- **Organisation d'une formation collective à l'outil « Base de Donnée Documentaire Interparcs » et refacturation aux agents des PNR de la Région Sud participants**

La Directrice explique que les PNR des Préalpes d'Azur, du Verdon et l'Association Régionale des Parcs naturels régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur portent pour le compte de l'interparcs, la création d'une base de données documentaire interparcs.

La partie de ce projet financée par le PNR des Préalpes d'Azur est subventionnée par le FEDER-POIA et présente un enjeu de mutualisation/coopération au-delà du territoire. Parmi les dépenses éligibles au projet, se trouve la formation au nouvel outil qui se déroule en plusieurs étapes jusqu'en juin 2022.

Aussi, il est proposé aujourd'hui de prendre en charge la formation des agents de tous les Parcs de la Région Sud qui le souhaitent (dans la limite des places disponibles).

Après déduction de la subvention accordée, le PNR des Préalpes d'Azur facturera aux autres Parcs participants une partie du coût global de la formation.

**La délibération n°22-D-008 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

- **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour lancer une procédure de marché public.**

La Directrice explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes envisage de renouveler en 2022 la souscription pour le compte des Collectivités du département un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec effet au 1er janvier 2023. Il s'agit de la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics. Le PNR est actuellement engagé avec le CDG pour ce service qui arrive à échéance.

Pour information, il s'agit d'autoriser le CDG à lancer la procédure de marché public et la décision d'y adhérer pour le PNR fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le CDG-06 du résultat de la mise en concurrence, en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

**La délibération n°22-D-009 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Points d'information/échange :**

**Porter à connaissance de l'activité de la Commission "Avis- Cadre de vie" et mobilisation de nouveaux élus**

Le Président explique que Alain SERVILLA qui préside cette commission ne peut pas être là aujourd'hui, en effet, pour information de tous, les élections ont été annulées à CARROS. Nous perdons donc au moins pendant 3 mois jusqu'aux élections une cheville ouvrière importante du PNR, qui est impliqué notamment dans la dimension technique de la maison du Parc et la « Commission avis » fort d'une carrière dans l'architecture et l'urbanisme.

Aussi, le Président donne la parole à la Directrice afin de présenter le cadre de cette commission et je donnerai la parole aux élus qui font partie de la commission.

La Directrice explique donc que le but de ce point d'échange était de conforter la composition de la commission (aujourd'hui 6 élus, 4 réguliers mais parfois que 2 ce qui est un peu lourd).

A noter qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un bagage technique élevé mais plutôt :

- il faut surtout avoir envie de protéger les paysages des Préalpes d'Azur ;
- il s'agit en commission de se demander où il faut mettre l'exigence en terme d'intégration paysagère et environnementale, sachant que nos avis sont consultatifs ; l'enjeu est d'être pédagogique, persuasif, de diffuser les bonnes idées pour concilier projet et préservation.

Par exemple, en janvier 2021 le PNR a été amené à donner un avis sur le schéma régional photovoltaïque et aux vues de notre avis, la DREAL a demandé à RTE d'apporter des compléments à ce schéma.

Le Président précise que le PNR n'a qu'un avis consultatif, l'Etat peut passer outre.

La Directrice ajoute que cette commission a une ouverture d'esprit qui lui permet de donner des avis « équilibrés », elle n'est pas là pour renoncer aux projets mais pour les accompagner.

Le Président donne la parole aux membres de la Commission qui sont présents aujourd'hui et notamment à Anthony SALOMONE, très mobilisé sur les différents dossiers. Celui-ci confirme que le fonctionnement de cette commission est

très enrichissant en donnant la possibilité de voir ce qui se passe sur le territoire. et de donner des éléments et arguments aux maires et élus tout en se questionnant sur ces enjeux. Il souhaiterait cependant que cette commission soit composée de davantage d'élus.

La Directrice ajoute que concernant les antennes relais nous sommes en train de capitaliser des connaissances sur le sujet avec la commission Avis mais que globalement on arrive souvent trop tard dans les projets mais les communes doivent considérer que le PNR n'est pas un « empêcheur » mais permet d'accompagner et de conseiller les communes dans la réalisation de leur projet.

Arnaud PRIGENT précise que la Commission des sites et paysages (DDTM) approuve ou non les projets ; par exemple le parc photovoltaïque de Valderoure a été réduit de 30 à 7 hectares.

La Directrice explique qu'aujourd'hui il s'agit d'élargir la composition de cette commission et de lancer un appel à candidature aux délégués du PNR ou conseillers municipaux qui souhaiteraient porter un regard sur les projets en cours sur le territoire, des projets concrets, parfois des documents stratégiques qui doivent ensuite être appliqués par les collectivités. Le partage d'expérience sera ainsi plus grand et on pourra détecter des problématiques émergentes, communes, qui pourront utilement être mutualisées entre plusieurs acteurs du territoire. Idéalement, il faudrait que cette commission soit composée de 10 membres pour avoir environ 5 élus présents à chaque séance.

- **Retour sur 3 ans d'animation foncière**

La Directrice explique que nous voulions aujourd'hui revenir sur les 3 dernières années de travail autour du foncier agricole, démarche initiée par Anne Laure ANDREU (chargée de mission Agriculture de 2014 à 2017) pour ceux qui s'en souviennent, et aujourd'hui conduite par Caroline GIORGI (avec l'appui de Manuela LESAGE qui l'a remplacée pendant son congé maternité et qui a mis en ordre tous les documents qui sont remis aux communes sur une clef USB que l'on va vous remettre en fin de séance pour les communes présentes ou par courrier dans les prochains jours).

Caroline GIORGI nous rejoint par la visio pour participer aux échanges.

La Directrice présente les actions accomplies, les livrables, les acquis à ce jour et les suites proposées :

- Le contexte est favorable à la reconquête du foncier agricole
- Il faut le faire dans le respect de l'environnement, des paysages, des zones humides :
  - o A lier à la reconquête des restanques
  - o Point d'attention sur la Plaine de Caille ou de Caussols qui sont des zones humides remarquables
- Cela passe par des actions partenariales :
  - o Les communes pour la mobilisation des propriétaires et la mise à disposition de foncier communal
  - o La profession agricole dans le champ de l'installation transmission : formation, apprentissage ... /...
  - o La société : consommer local, accueil et intégration des porteurs de projets
  - o La recherche, l'expérimentation sur le terrain > redéployer des filières à forte valeur ajoutée
- Et des outils : protection du foncier contre l'urbanisation, animation au plus près du terrain sur des sites à potentiel, logistique du pré à l'assiette... etc...

La parole est passée au Conseil de Développement ; c'est Pierre FABRE qui prend la parole.

Voir diaporama en pièce jointe.

René PERIER prend la parole pour ajouter que l'expérimentation a bien fonctionné mais on est resté au stade de l'opportunité, maintenant il faudrait passer à la faisabilité. Les propriétaires, communes et habitants sont partants. Il faut aller plus loin et le besoin d'animation foncière est permanente ; le Conseil de Développement est là pour mener des expérimentations mais pas pour les mettre en œuvre.

La Directrice entend bien la demande de moyens d'animations pour la maîtrise d'œuvre mais il faut un maître d'ouvrage, qui pourrait être la commune.

Philippe HEURA explique qu'il a la même problématique dans sa commune avec un projet d'achat de terrain au-dessus du lac de 30 parcelles parfois en indivision.

Pierre FABRE ajoute qu'il faut avoir ici la même approche que pour les zones artisanales.

La Directrice confirme que le plus difficile est de passer de l'idée au projet ; le PNR peut aider à concrétiser certains projets notamment avec l'aide de stagiaires et de services civiques.

- **Suites de l'interpellation du maire d'Aiglun au comité syndical de janvier concernant l'Estéron**

La Directrice précise qu'une réunion avec le SMIAGE va être organisée prochainement.

## **5. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président**

La Directrice présente le rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président :

### **Bureau du 25 novembre 2021 :**

- Désignation de 2 Vice-Présidents suite aux élections régionales et départementales
- Convention de mise à disposition de matériel de visio-conférence – commune de Caille
- Convention de mise à disposition de matériel de visio-conférence – commune de Gourdon
- Dispositif « Garde Régionale Forestière » - Demande de financement 2022 auprès de la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur
- Convention cadre de partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain Provence Alpes Côte d'Azur - années 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024
- Convention de partenariat avec ENEDIS – 2021/2022
- Animation et fonctionnement du Groupe d'Action locale Alpes et Préalpes d'Azur – demande de financement 2022
- Calendrier fête du Parc suite annulation Bonson
- Actualisation d'élus référents.

### **Décision du Président :**

- Arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion (LDG) en date du 13/10/2021

## 6. Questions diverses

Manuel EYNARD prend la parole pour préciser plusieurs points qui ont été abordés précédemment :

- il est possible de solliciter Loïc DOMBREVAL dans le cadre des financements du FNADT.
- Concernant le point sur la communication, Manuel EYNARD propose que les 10 ans du PNR fasse l'objet d'une manifestation spécifique.
- Concernant les chiens de berger, il suggère que le PNR fasse un recensement des situations conflictuelles, à l'identique de ce qui s'est fait pour les producteurs du PNR.

La séance est levée à 12h30.

La secrétaire de séance,

Arnaud PRIGENT

PJ :

Diaporama  
Pièces annexes du ROB